

COLLECTIVITÉS

À CALAIS, LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION TIENNENT CONSEIL

Entre projets et déchets, le Calaisis se cherche

► Morgan RAILANE

Conseils municipal et communautaire ont rythmé la troisième semaine d'octobre. A un moment où le Calaisis opte pour des choix stratégiques et débat de son avenir portuaire et littoral, la Chambre régionale des comptes a remis son rapport. Développement économiques, projets publics, zones d'activité, collecte des ordures ménagères, de nombreux points ont été passés au crible. Compte-rendu et commentaires.

Dramatique. Lors de son intervention préliminaire, le maire de Calais a voulu montrer le contexte difficile dans lequel se trouve la ville. "Face à des acteurs institutionnels attentistes, mais aussi face à une concurrence exacerbée des autres collectivités, nous multiplions les interventions à tous les niveaux des administrations et acteurs publics afin de faire comprendre la réalité calaisienne qui mérite largement une discrimination positive." Ce sont 900 000 euros qui arrivent de l'enveloppe départementale au titre de la dotation de développement urbain. Jusqu'à un courrier de la présidence de la République qui annonce une subvention de 200 000 euros prélevés sur les fonds du ministère de l'Intérieur. Ces fonds permettront de financer des investissements au programme des élus.

Des travaux en cours et prévus. Deux projets consé-

quents sont lancées par la Ville. Quartier du Beau-Marais, espace urbain en pleine reconstruction depuis le début des opérations Anru en 2006, quelques tours et barres d'immeubles sont tombés ces dernières années. Sur l'espace gagné, de nouveaux équipements vont être construits. Le conseil municipal a pu voir la présentation des projets. Le premier consiste en une salle de sport dont les travaux vont débiter début novembre. Le second réside dans un complexe socio-sportif. D'autres travaux sont en cours ou en phase de lancement comme la construction d'une salle d'athlétisme sur le site de la Citadelle. La Ville veut en faire "un outil d'entraînement à la hauteur des compétiteurs devant participer aux JO de Londres". D'où son ampleur : "renovation des installations dédiées à la pratique de l'athlétisme, éclairage de la piste, rénovation des vestiaires, construction d'un équipement couvert, aménagement d'une infirmerie et d'une salle de



Les élus ont débattu des projets du territoire.

soins, espaces dédiés à la musculation..." L'ensemble coûtera 3,132 millions d'euros HT, la municipalité finançant 20% de l'opération tout comme le Centre national du développement du sport, le conseil général du Pas-de-Calais prenant à sa charge les trois cinquièmes. Travaux encore, avec le programme de restauration du chœur de la chapelle de la Vierge à l'église Notre-Dame. Le clos et le couvert vont être réhabilités et, classé Monument historique, l'ouvrage va subir des travaux supplémentaires : purges des parties fissurées des briques, remaçonage, pose de pierres de taille, renforcement des entrants de fermes de la charpente, traitement contre la mûrle, réfection de la charpente du dôme ovale de la chapelle... L'ensemble du programme avoisinera 1,3 million d'euros. Enfin, la Ville poursuit l'aménagement de la zone d'activité de la Rivière-Neuve,

"appelée à se développer avec l'implantation de nouveaux projets d'équipements à vocation économique". Un ouvrage d'art pour le franchissement de la rivière est mis à l'étude. Mais, supplantant les délibérations relatives aux travaux, la question la plus attendue restait celle de l'implantation d'Eras Métal.

Eras hélas. Ultime rebondissement ? Même si le dossier de l'implantation de l'industriel norvégien Eras¹ est loin d'être clos et donne lieu à des positions contradictoires et changeantes, le conseil municipal de Calais n'a pas assisté à la fracture de sa majorité. Philippe Blet, président de Cap Calais et premier adjoint au maire de Calais, a demandé à ses collègues d'aller plus loin dans les négociations avec Eras Métal notant qu'"avec 11 000 chômeurs, on ne pouvait pas rejeter un projet d'un revers de main". ▶▶▶

▶▶▶ Souhaitant aller plus loin dans les négociations avec Eras, Philippe Blet a demandé au conseil de prendre encore le temps de la réflexion. Le maire n'en a pas tenu compte et a fait voter les élus. Les communistes, emmenés par le député européen Jacky Hénin, votaient pour l'implantation d'Eras avec le parti radical de gauche, la majorité UMP-Modem se prononçait défavorablement sur le projet, appuyée par quelques élus socialistes d'opposition (pourtant favorables lors du lancement du projet) pendant que Philippe Blet et quatre autres élus divers gauches s'abstenaient sans autres commentaires. Natacha Bouchart a clôt le débat avec ce même argument : "Eras n'est pas compatible avec 'Calais port 2015'. (...) Il s'agit de la santé des Calaisiens². Cette zone, ce n'est pas Tchernobyl !"³ Depuis l'avis du conseil municipal, le cabinet du préfet du Pas-de-Calais a rappelé que la procédure était en cours. L'avis du conseil municipal compte mais le préfet n'a pas pris sa décision. Il n'y a aucune raison qu'il anticipe la réunion du Coderst³. Le dossier Eras n'est donc pas résolu.

Le Calaisis reste à la recherche de la bonne taille. Le lendemain de la tenue du conseil municipal, la communauté d'agglomération Cap Calaisis tenait le sien. Et abordait le rapport d'observations définitives qu'a rendu la Chambre régionale des comptes (CRC). Il en ressort plusieurs observations. La Communauté d'agglomération "n'exerce pas totalement ou réellement ses compétences statutaires. Il en va ainsi de sa compétence en matière de voirie, d'élimination des déchets ménagers, de rénovation urbaine, de tourisme, de transport et de logement". Le résumé du rapport pointe une autre problématique profonde : "Pour constituer un espace de solidarité, au sens de l'article L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de son territoire, le périmètre de la CAC n'apparaît pas pertinent." Trop petite avec cinq communes, l'agglomération doit donc se tourner vers ses voisines, eEn

particulier la communauté de communes des Trois Pays avec qui elle adhère déjà du Syndicat intercommunal de transport du Calaisis (SITAC). Et le rapport d'ajouter que "l'étroitesse de ce périmètre ne lui permet pas un exercice satisfaisant de ses compétences". La CRC salue néanmoins son "dynamisme" dans l'établissement de réserves foncières destinées au développement économique : transfert des zones d'activité du Virval et de Transmarck (2003), des Dunes (2004), Marcel-Doret (2005), décision de transfert de la zone de la Turquerie (2005)... En revanche, elle note que "la description des missions, des actions et des objectifs dans la convention signée entre la CAC et Calais développement est imprécise". Idem pour le tourisme où un certain flou est souligné par la CRC : "L'office de tourisme communautaire n'a été mis en place, sous le statut d'établissement public à caractère industriel, que depuis le 1^{er} janvier 2007. La rédaction des statuts du nouvel office ne trace aucune ligne de partage entre les actions de sa compétence et celles de la compétence des communes. De manière plus large, l'éclatement de la compétence touristique à l'intérieur du territoire apparaît comme contradictoire avec les préconisations de la charte du Pays du Calais de 2004, visant à la mise en place rapide d'actions visibles et cohérentes en matière de tourisme au niveau du Pays du Calais."

Les ordures ménagères restent un souci pour Cap Calaisis. Enfin, le rapport met le doigt sur la problématique principale de la communauté et de la Ville de Calais. Cette dernière assure la collecte des déchets ménagers par ses services pendant que deux villes de l'agglomération exercent cette compétence à travers le SMIRTOM de manière temporaire, depuis deux ans. Deux autres communes exercent cette compétence en direct. La communauté a transféré la compétence élimination à un autre partenaire dont elle est membre avec la communauté de communes d'Audruicq (le SEVADEC). La cohérence manque au territoire sur cette question, d'où de lourdes répercussions



Le député européen Jacky Hénin s'est prononcé favorablement sur le projet d'implantation d'Eras Métal.

financières. La Ville de Calais résiste à l'idée de transférer la compétence du service de collecte car elle y perdrait environ 1,5 million d'euros de recette. Les autres communes sont prêtes et le réclament depuis des années. "En conséquence, le transfert par la CAC au SEVADEC du traitement des ordures ménagères n'est pas conforme à la réglementation et il est recommandé à la CAC de régulariser cette situation par l'intégration de la partie collecte à la compétence qui lui a été transférée par les communes membres, ce qui lui permettrait, en outre, d'harmoniser le contenu et le financement du service de collecte et d'améliorer son coefficient d'intégration fiscale et le calcul de sa DGF", conseille la CRC. Pour résoudre cette problématique, la Ville de Calais met en balance le transfert de la Cité internationale de la dentelle et de la mode. L'adoption du principe d'une étude sur le transfert de la collecte des déchets par la ville avant l'été dernier est peut-être l'élément déclencheur. ■

1. Cf. La Gazette du 4 octobre 2009.
2. Les vents pourraient amener des poussières à proximité du tissu urbain et du port.
3. Conseil départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, qui doit se réunir prochainement et statuer sur le sort d'Eras.